

Le Président

Paris, le - 5 JUL. 2017

ND/SC

Monsieur le Ministre d'État,

Face à la crise migratoire sans précédent que connaît l'Europe, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a constamment affirmé son attachement aux principes constitutionnels du droit d'asile ainsi que sa solidarité vis-à-vis des populations qui subissent des guerres et des persécutions. Elle a toutefois souligné que la politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'État qui doit notamment en assumer la responsabilité administrative et financière.

Dès l'appel au volontariat lancé par votre prédécesseur en septembre 2015, les élus locaux ont conduit de nombreuses actions pour gérer avec responsabilité et solidarité cet afflux migratoire exceptionnel, que ce soit dans le cadre du dispositif national de localisation des réfugiés ou celui des opérations de mises à l'abri des migrants.

L'AMF a été interpellée, ces dernières semaines, par de nombreux élus locaux qui se sont émus d'avoir découvert dans la presse la transformation d'hôtels Formule 1 en centres d'hébergement pour migrants sans avoir été préalablement informés par les préfets.

Réunie le 20 juin 2017, la commission des affaires sociales de l'association s'est emparée à nouveau du sujet de l'accueil des migrants et a fait part de l'ensemble de ses multiples préoccupations au directeur de l'asile Raphaël SODINI.

Dès le début de la crise migratoire, l'AMF a défendu la nécessité de privilégier le volontariat des communes pour accueillir des migrants. Elle demande que l'État respecte une démarche de dialogue et de concertation préalable et tienne compte de la capacité d'accueil mais aussi des conditions économiques, sociales et financières des communes.

Les équipes municipales œuvrent sans relâche au quotidien pour assurer la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble dans des conditions souvent difficiles. A cet égard, elles sont en capacité de faire le travail de pédagogie auprès de leurs administrés et de faciliter l'acceptation de ces structures d'hébergement de migrants, à la condition d'être elles-mêmes informées et associées en amont.

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, ministre de l'intérieur
Place Beauvau
75800 Cedex 08

Par ailleurs, il est important que l'accompagnement des migrants soit porté par des associations formées à la problématique de l'asile et capables de prendre en charge de façon globale le bénéficiaire pour lui permettre de faire valoir ses droits et surtout de le conduire à une autonomie de vie pour ceux qui seront reconnus comme réfugiés.

Enfin, les maires insistent sur leurs difficultés quant à la gestion de demandes massives de demandeurs de droit commun et de migrants sur les structures d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri, comme sur les CCAS et les associations caritatives.

En tout état de cause, l'AMF se tient à votre disposition pour échanger sur le sujet de l'accueil des migrants et pour contribuer à vos côtés à construire les clés d'une répartition géographique équilibrée, tenant compte des données économiques, sociales et démographiques des territoires, faite en concertation avec les élus, et ce afin de faciliter l'acceptabilité de cet accueil par les populations et l'insertion des personnes admises au séjour.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'État, à l'assurance de ma haute considération.

Alain Cabillet


François BAROIN